

REPUBLIQUE FRANCAISE

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

AMBASSADE DE FRANCE
AU RWANDA

N° 001153 du 12 MAR 2021 RIGALI, W30 AS01 1993

L'ATTACHE DE DEFENSE

N° 777 1A3/RWA/03

TELE
FAX :

CONFIDENTIEL DÉFENSE

TELECOPIE

DESTINATAIRE : ~~FMA/Emptol 3~~ - RE 5 - CMO

A L'ATTENTION DE : *à 327 307 par 1004*

OBJET : Proposition de changement de posture de la compagnie pépétérienne de RWANDA

REFERENCE :

RENVOI : Références - TO N° 3619/DEF/FMA/DEF/COIA/CAS/CD du 27/05/93

~~Objet de la présente lettre est l'avis de la Direction des Personnes de l'Etat, de la
DU RWANDA du 16/05/93.~~

M. le Président
W COL DUBOS → PSD - *l'objectif principal* le redéploiement proposé par le commandant.
A mon sens, le moment n'est pas opportun pour changer de dispositif (interprétation
politique possible du mouvement, désengagement envisageable à court terme...)

PROPOSITION
CONOPS

797

NOM ET SIGNATURE DE L'AUTORITE

Le Colonel *CHASSE*

Nombre de pages : 7
compris celle de garde

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

Ce message expose les données qui rendent nécessaire selon le COMOPS NOROIT le redéploiement en ville de la compagnie du détachement NOROIT employée dans la mission périphérique.

PRIMO ; CONSTAT

* Alpha : Le dispositif actuel est hérité des événements de Février et Mars 93. Il comprend deux unités élémentaires. Une unité dite urbaine assure directement la sécurité des ressortissants français en ville. Une unité dite périphérique assure une dissuasion face au FPR au Nord de KIGALI par le soutien de la Gendarmerie locale dans sa mission de contrôle des accès de la capitale, tout en devant rester en mesure de participer à l'extraction et à l'évacuation des ressortissants français.

* Bravo : Ce dispositif ne correspond plus au contexte actuel issu de la signature le 04 août 1993 des accords de paix d'ARUSHA :

- Ni dans la posture de DEFENSIVE FERME face au Nord de la compagnie périphérique alors que les barrages de contrôle de la Gendarmerie et des Forces Armées Rwandaises ont été levés dans le secteur de Kigali.

- Ni dans l'adaptation de son implantation à la mission de protection et d'extraction éventuelle de nos ressortissants alors même que c'est en ville que risquent de se poser de manière accrue des problèmes d'insécurité.

* Charlie : En faisant référence au SCHEMA DIRECTEUR POUR L'EVACUATION DES RESSORTISSANTS FRANCAIS, les cas de menace 2 et 3 semblent voir diminuer leur probabilité tandis que le processus en cours issu de la signature des accords d'ARUSHA voit se maintenir et sans doute augmenter les cas de menace du 1^{er} type pouvant aboutir à la décision par les autorités françaises de l'évacuation de nos ressortissants.

* Delta : Compte tenu de la nature du terrain, des élongations et des points de passage obligés aisément obstruables, l'implantation actuelle de la compagnie périphérique au Nord de KIGALI est peu compatible avec son emploi dans le cadre du SCHEMA DIRECTEUR qui se fait à l'est de la ville, entre le centre d'évacuation de l'aéroport et le point de regroupement du MERIDIEN.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

SECUNDO : IMPERATIUS

* Alpha : Il semble hautement souhaitable d'accompagner l'évolution politique et diplomatique en cours par une évolution ostensible de la posture générale du détachement NOROIT.

* Bravo : Il convient de ne pas diminuer dans cette période de forte incertitude la capacité opérationnelle du détachement à assurer la protection des installations diplomatiques, la sécurité des ressortissants français et à conduire éventuellement l'extraction et l'évacuation de ces ressortissants. Cette capacité nécessite le maintien des deux unités élémentaires actuelles.

* Charlie : Il importe de saisir cette occasion pour mieux adapter l'implantation des éléments du détachement NOROIT à la conduite de l'évacuation prévue par le schéma directeur.

TERTIO : POSSIBILITES

* Alpha : Conserver l'implantation actuelle en changeant la mission de l'unité périphérique.

- Avantage : cette possibilité ne coûte rien.
- Inconvénients : la signification politique est quasi nulle. La vie quotidienne de l'unité est complètement déconnectée de son emploi opérationnel.
- Risque : l'unité est éloignée, et peut être facilement isolée ou bloquée, donc incapable de remplir sa mission. La capacité opérationnelle est alors gravement compromise.

- Bravo : Modifier les implantations de l'unité périphérique et donner la priorité à son rôle dans le SCHEMA DIRECTEUR POUR L'EVACUATION DES RESSORTISSANTS.
- Avantages : signification politique - Emploi plus cohérent du détachement NOROIT - Gains logistiques dans la vie courante de l'unité périphérique.
- Inconvénient : coût du logement de quatre sections de combat en ville.
- Risque : moindre que dans l'hypothèse précédente .

QUARTO : PROPOSITION DU COMOPS NOROIT

La possibilité évoquée en tertio bravo me semble devoir être retenue. Son coût peut être estimé pour le logement de l'unité à environ 35 000 francs par mois, baux reconduits de mois en mois avec 15 jours de préavis. Ce redéploiement du dispositif NOROIT assurerait une meilleure cohérence à notre action au Rwanda en accompagnant de manière ostensible le processus en cours tout en mettant NOROIT en meilleure posture pour accomplir ses missions de protection et d'évacuation éventuelle dans la période potentiellement dangereuse qui s'ouvre.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021